

il ne faut pas croire que l'expansion régionale équivaut tout à fait au développement industriel, tel que nous le connaissons. Le développement industriel n'est qu'un aspect des bases sur lesquelles doivent reposer bien d'autres réalisations. J'espère que le ministre indiquera comment, selon lui, son ministère va régler les autres questions qui se rattachent aux aspects économique et social du développement.

Je profiterai des quelques minutes qui me restent pour mentionner deux ou trois points au sujet de ce projet de loi. L'une de ses faiblesses fondamentales est de vider, effectivement, de son contenu l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Apparemment, les sentiments du gouvernement actuel à l'endroit de cet organisme ont toujours été plutôt ambivalents. En 1963, le gouvernement a laissé entendre qu'il n'était pas satisfait de ce que le gouvernement précédent avait fait en 1962. Le gouvernement voulait plus qu'un organisme consultatif; il en voulait un qui fût nanti de réels pouvoirs d'action et d'administration. Il a donc modifié, en 1963, la loi qui avait créé l'organisme. Il y a toujours eu du tiraillement entre les pouvoirs attribués à l'Office et son activité réelle, en raison des contrôles exercés par le Conseil du Trésor. Cet Office représentait, cependant, au moins une tentative rationnelle en vue de régler les problèmes de la région atlantique.

Voici qu'on vient nous dire, en 1969, que l'idée de 1963 n'était pas si bonne après tout, que ce que nous avions avant n'était pas mieux; on a peut-être dit que c'était mieux, mais ce n'était pas vrai. Cette modification est une variation sur le même thème et on nous annonce que nous aurons un Conseil consultatif. Ce Conseil consultatif aura peu de chances de fonctionner en dehors de ce que veut le ministre. D'après ce qu'en dit la loi, on n'a pas l'impression que ce seront des fonctions bien actives ni d'un niveau très élevé. A mon avis, cela est très regrettable.

Il me semble que le gouvernement fédéral doit établir une sorte d'organisme intermédiaire qui lui permette de consulter les provinces. D'après moi, l'Office d'expansion économique de la région atlantique était ce genre d'organisme. Il n'était évidemment pas parfait, mais en lui apportant des modifications et en lui conférant assez de prestige dans la région atlantique, il aurait pu devenir un instrument efficace pour l'expansion régionale dans le secteur atlantique.

[M. MacDonald.]

Le gouvernement, selon moi, nous présente cette mesure pour sauver les apparences, car il hésite à aller jusqu'au bout à l'égard de ce programme. Le gouvernement déclare: nous n'en avons réellement pas besoin, mais nous ne le supprimons pas complètement. Effectivement, nous ne changeons pas tellement les choses. Nous avons attribué au nouveau conseil une partie des fonctions de l'Office. Nous lui avons en outre conféré des pouvoirs beaucoup plus étendus pour examiner tout ce domaine et donner son avis sur tous les autres programmes et organismes rattachés au nouveau ministère.

Le gouvernement veut ainsi reconforter les gens. J'espère que personne n'en sera dupe, car ce n'est pas vrai, et le ministre le sait bien. S'il croyait vraiment que le Conseil de développement de la région de l'Atlantique serait si important pour son travail et celui de son ministère, s'il lui attachait quelque importance, je suis sûr que le projet de loi prévoirait d'autres conseils du même genre, surtout à l'égard d'un territoire qui préoccupe le ministre à un si haut point, le territoire situé dans les limites de la province de Québec à l'est de Trois-Rivières. Les fonctions du ministère devraient peut-être inclure d'autres régions dont le bill ne fait pas mention. J'ai écouté avec intérêt les propos analogues du député de Gatineau.

Si le Conseil de développement de la région de l'Atlantique a une raison d'être, il ne faut pas la perdre de vue en s'occupant d'autres régions insuffisamment développées dont le ministère sera chargé. Le ministre abordera peut-être la question au cours de ses commentaires et j'espère qu'il nous assurera de la poursuite des études entreprises par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et qui sont sur le point d'aboutir. Il serait ridicule d'amorcer de nouvelles études quand une équipe y travaille déjà depuis des années.

A mon avis, si nous voulons sincèrement nous attaquer aux problèmes persistants de disparité économique dans la région atlantique, nous devons, au cours des prochaines années, amorcer, de concert avec les provinces de l'Est, un projet fédéral-provincial de collaboration et de coordination. Ainsi seulement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourront-ils alléger des difficultés qui risquent de durer encore longtemps.